



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SESSION 2023 EXAMEN D'APTITUDE DES CMA

Article R.131-12 du code de commerce

Je soussigné (e)

NOM (ÉPOUSE).....

PRÉNOM.....NATIONALITE.....

DATE DE NAISSANCE LIEU

ADRESSE.....

TÉLÉPHONE.....

E-mail.....

DIPLOMES

Souhaite candidater à l'examen d'aptitude de Courtier de Marchandises Assermenté prévu à l'article R. 131-13 du code de commerce et déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-après des articles R. 131-13/l 131-16 applicables en l'espèce: Sous réserve des dispositions de l'article L131-15 le candidat doit justifier d'une activité de courtage depuis au moins 2 ans dans la spécialité professionnelle pour laquelle l'inscription est demandée.

1° Être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre. Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

2° N'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'une autre sanction en application du titre V du livre VI.

Je certifie sur l'honneur n'avoir fait l'objet ni d'une condamnation pénale pour des faits contraires à l'honneur ou à la probité ni, dans la profession que j'exerçais antérieurement, d'une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation pour des faits de même nature.

Je déclare choisir pour l'épreuve les spécialités :

Céréales Vins Huiles Pommes de terre Pierres précieuses Bois Métaux

Autres, précisez :.....

Fait à le

Signature

Fihe à retourner signée avec dossier complet avant le 20 octobre 2023 :

CNCMA - Service Inscriptions
5 RUE DU LOUVRE 75001 PARIS

PIECES A FOURNIR :

Copie de la carte d'identité ou Passeport Certificat de chaque courtier précisant les spécialités 1 Photo d'identité

Pour les salariés : copie de d'attestation de stage des 2 années Pour les dirigeants : copie de leur KBIS

Droit d'inscription : 1000,00 € à l'ordre du CNCMA Centre de Formation

CONSEIL NATIONAL DES COURTIERES DE MARCHANDISES ASSERMENTÉS

5 rue du Louvre 75001 PARIS – Tél. : + 33 (0) 1 42 33 16 81

courtiers.assermentes@gmail.com - www.courtiers-assermentes.org

Etablissement Reconnu d'utilité publique : Loi 2011 – 850 du 20 juillet 2011 Article L131-34